

Club-Utilisateurs

Séance du 26 avril 2016

Assistai(en)t : Valérie DIETEMANN (Lachapelle-sous-Rougemont), Isabelle RONDOT (Réchésy), Emmanuel STEINER (CCPSV).

Absent(es) : Karine BEN (Giromagny), Philippe MEINEN (Delle), Florian FAIVET (SMTTC), Marie GATSCHINE-HENNEQUIN (Bavilliers), Carole POLARD (Lachapelle-sous-Chaux), Matthieu RETAUX (Cravanche), Marie ROBINET (Pérouse).

Excusé(es) : Valérie BROCHET (Villars-le-Sec), Céline ROGNON (Chatenois-les-Forges), Albert RUCHTY (Offemont).

Animation par : Stéphane RIGOULOT.

Stéphane Rigoulot, ouvre la séance à 14h08 en remerciant les participants de leur présence. Mme Rondot indique que Mme Sabine Hoff souhaite faire partir du Club Utilisateur. Mme Maryline Muller fera également partie de ce club à l'avenir.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

Point sur les adhésions

Stéphane Rigoulot présente le bilan des adhésions au service en 2016 par type de collectivité et gamme de logiciel. Quatre nouvelles collectivités ont adhéré au service en ce début d'année : les communes de Bethonvilliers, Frais et Grandvillars ainsi que le SMIBA.

La réforme de la carte intercommunal n'affectera que partiellement le service. Peu de syndicats se trouvent dissouts et les Communautés de Communes du Pays-Sous-Vosgien et de la Haute-Savoireuse fusionne, seul le rattachement de la Communauté de Communes du Tilleul fera perdre un gros cotisant au service du fait également de son transfert de compétence informatique intégrale.

Pré-bilan des réponses au questionnaire du service informatique

Stéphane Rigoulot présente un bilan partiel au 15 avril des réponses au questionnaire envoyé début mars. Les adhérents ont encore jusque fin mai pour répondre étant donnée la période actuel (préparation et vote du budget).

Les premières questions recensent les protocoles ou échanges informatiques utilisés par les adhérents avec les services de l'État. Ensuite, il était abordé les questions de formation, les demandes spécifiques et demandes d'informations ; il en ressort des demandes de procédures écrites ou vidéos courtes sur des manipulations spécifiques ponctuellement réalisées qui posent des interrogations aux utilisateurs et en terme d'information les sujets de dématérialisation des factures, les démarches pour le raccordement à

ACTES ou le passage au PESv2 (flux comptables signés).

Stéphane Rigoulot insiste sur le fait que les informations de raccordement et de passage au PESv2 existent déjà sur le site Internet du SIAGEP dans la rubrique « informations diverses » et des procédures écrites dans l'espace FAQ de ce même site.

Enfin, le questionnaire portait sur des interrogations sur des sujets comme le Cloud, la GED, l'archivage électronique et la gestion de chaque collectivité de leur site Internet et de « web-services ». La plupart des sujets présente peu ou moyennement d'intérêt ou des interrogations. Il pourra être envisagé la création de présentation de chacun des sujets sous forme de diaporamas mis à disposition en téléchargement sur le site Internet du SIAGEP.

Évolution du protocole PES

Stéphane Rigoulot fait un point sur les étapes déjà franchies et sur les projets à venir au niveau de la dématérialisation de la chaîne comptable et du protocole PES. Les évolutions à venir des ASAP et de la gestion des flux PES-Retour.

Ces derniers remplacent tous les anciens protocoles retour et en particulier OCRE.

Le PES Retour est structuré par domaine fonctionnel (dépenses et recettes). Il permet d'informer l'ordonnateur des actions menées par le comptable. Les flux PES Retour Dépense sont mis à disposition de la collectivité ou de l'établissement via : un Tiers de Télétransmission ou le portail internet de la DGFIP (pendant une période de 7 jours à partir de l'acquittement).

Le flux comptable « PES Retour » contient :

- des retours périodiques (P503 ou débit d'office) :
 - pour les prises en charge, paiements et encaissements ;
 - pour la régularisation des paiements avant mandatement et des encaissements avant émission des titres.
- des retours quotidiens pour les rejets / mises en instance (optionnels) ;
- des retours à la demande : retransmission d'un flux.

La transition est toute trouvée pour le point suivant : la dématérialisation des factures.

Factures dématérialisées et ASAP (Avis de Sommes À Payer)

Stéphane Rigoulot rappelle la **réglementation** en matière de factures dématérialisées. Un planning est arrêté pour la dématérialisation des factures en commençant par les plus grosses entreprises ainsi que les services de l'état, ses établissements publics et les collectivités territoriales à l'échéance du **1^{er} janvier 2017**.

Stéphane Rigoulot présente le distinguo entre les factures des fournisseurs et celles des collectivités. Ces dernières produisent des avis de sommes à payer.

La transmission des factures des fournisseurs aux collectivités se fera par l'intermédiaire d'un portail dédié nommé **CHORUS Portail Pro 2017** (projet géré par l'AIFE). Stéphane Rigoulot présente le processus et l'impact pour les utilisateurs. **Une nouvelle mise en cohérence de la base des tiers est attendue** pour l'identification des fournisseurs. Mais bonne nouvelle, cette modification relevant de la réglementation, il ne devrait pas y avoir de cout pour la collectivité puisque Berger-Levrault qui équipe nos adhérents pour le progiciel de gestion comptable développe un Tiers de Télétransmission qui relèvera les

factures dématérialisées pour les proposer à l'intégration comme PJ comptable.

Le protocole PES prévoit de véhiculer les avis de sommes à payer dans un format **PES Factures ou PES ASAP**. Ce format permet de joindre comme pièce justificative d'un titre de recette au format PES v2 l'avis de sommes à payer dématérialisés, qui une fois pris en charge dans le poste comptable sera envoyé à un centre éditique de la DGFIP pour édition, mise sous pli et affranchissement. Elles sont soumises aux obligations de dématérialisation des factures émises dans la sphère publique qui seront déposées dans Chorus Portail Pro 2017.

Les progiciels emagnus gestion financière intégreront cette fonctionnalité. Pour la version emagnus GF, la fonctionnalité existe déjà alors que pour la version emagnus gestion financière 2009, la fonctionnalité sera ajoutée dans les mois à venir. Le protocole PES Factures évoluent encore, Berger-Levrault suit les évolutions. **Vos progiciels seront prêts pour l'échéance du 1^{er} janvier 2017.**

Ce protocole sera soumis à des contrôles après dépôt au guichet xml, donc à un acquittement ou à un rejet. Stéphane Rigoulot souligne qu'une collectivité est déjà configurée parmi nos adhérents, ce qui nous permet de relever les difficultés en avance et si c'est nécessaire de produire une documentation pour accompagner les collectivités dans cette mise en place.

Une rencontre locale entre Berger-Levrault et nos adhérents sera organisée courant juin, ce point sera abordé. Les collectivités recevront une invitation courant mai.

L'archivage électronique

Stéphane Rigoulot présente ce qu'est l'archivage électronique et ce que cela implique. Il rappelle tout d'abord la définition d'une archive, les règles qui y sont applicables et les textes qui s'y rapportent avant d'en décrire un schéma du cycle de vie.

Le rapprochement est alors fait avec l'archivage électronique et la nécessité attendue que la plus grande partie des échanges de document à valeur probante avec les services de l'État soit peu à peu tous dématérialisés. Il va alors se poser la question de leur archivage.

Enfin, pour illustration, nous avons pris l'exemple d'un flux comptable signé électroniquement et traité par le poste comptable.

Les progiciels de gestion financière emagnus intègrent, depuis les dernières versions, la fonctionnalité d'envoi vers un « tiers archiveur ».

D'après le questionnaire, à la question de l'intérêt pour l'archivage électronique, la moitié des réponses montre un intérêt tandis qu'un autre tiers est en demande d'information complémentaire.

Ce point sera abordé lors de la rencontre locale Berger-Levrault.

Discussion autour des besoins et attentes des collectivités

M Steiner évoque un problème rencontré au sein de sa collectivité concernant son profil acheteur dans le cadre de la dématérialisation des Marchés Publics.

Lors du renouvellement du certificat du pouvoir adjudicateur, la société OMNIKLES du groupe ooDrive a transmis un devis comportant un montant pour l'utilisation de la plateforme jusqu'alors gratuite. Mme DIETEMANN a rencontré le même problème pour sa commune.

Une discussion s'est alors engagée autour de ce sujet. Stéphane Rigoulot s'engage à étudier la question et propose de voir avec les élus du SIAGEP les suites à donner à cette question en promettant d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.

M Steiner évoque également la problématique des fusions de collectivités et la possibilité d'accéder à emagnus à distance, un partage de serveur entre plusieurs sites distants. Stéphane Rigoulot rappelle que ce point a été soumis au questionnaire au niveau de l'intérêt des adhérents pour le Cloud.

16H04, l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane Rigoulot clôt la séance en indiquant qu'un compte-rendu de cette réunion sera disponible sur le site Internet du SIAGEP.